

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 23 juillet 2024

07.2024-36	TRANSPORTS - MOBILITE Avenant 3 au marché à procédure adaptée « Gestion et maintenance d'une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) »
------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision du Président n° B_05.07.2022.03 du 5 juillet 2022 décidant de conclure un marché pour la gestion et la maintenance d'une flotte de vélos à assistance électrique (VAE), avec la société Fabien ROY - SOLUTION VELO, sise 9 rue du Pré Haoui – 44330 LE PALLET, constituée sous la forme d'une micro entreprise,

VU la décision du Président n° 09.2022-20 du 20 septembre 2022 actant la conclusion d'un avenant n°1 pour le transfert de droits et obligations du contrat initial vers la SARL SOLUTION VELO 44, sise 9 rue du Pré Haoui – 44330 LE PALLET,

VU la décision du Président n° 05.2023-21 du 25 mai 2023 actant la conclusion d'un avenant n°2 portant sur l'actualisation de certains prix du bordereau des prix unitaires sans incidence financière sur le marché en cours,

Considérant la nécessité d'ajouter des prix nouveaux au bordereau des prix unitaires en raison de l'augmentation et de la diversification de la flotte de vélos à assistance électrique,

Considérant l'avenant n° 3 ci-annexé décrivant les modifications rendues utiles à la bonne exécution du présent marché,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un avenant n°3 au marché de gestion et maintenance d'une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) avec la SARL SOLUTION VELO 44 étant précisé que cet avenant n'aura aucune incidence financière sur le marché en cours.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »